



PREFECTURE DE LA REGION NORD PAS DE CALAIS

P.R.I.P.I

**PROGRAMME REGIONAL POUR L'INSERTION DES
POPULATIONS IMMIGREES**

- 2004-2006 -

**Intégration et lutte contre les
discriminations**

SOMMAIRE

CONTEXTE	Page 4
- Refonder la politique publique d'intégration	
- Le PRIPI : Cadre de référence pour l'action déconcentrée de l'Etat	
PRIPI 2004-2006 – CONSTRUIRE LE CADRE DE REFERENCE : RENOVER LA METHODE	Page 7
- Inscrire le PRIPI dans une dynamique interministérielle et partenariale...	
- Prendre appui sur les acquis et réalisations...	
- Impliquer et mobiliser chaque service de l'Etat sur des engagements...	
- Eviter les risques de « substitution au droit commun » et garantir le bon positionnement du FASILD	
CONSTATS ET ELEMENTS D'ANALYSE AU REGARD DE LA SITUATION REGIONALE	Page 9
ETABLIR DES PRIORITES POUR LE PROGRAMME REGIONAL	Page 12
- Accueil et intégration des nouveaux migrants	
- Promotion de la réussite scolaire	
- Promotion de l'égalité : la lutte contre les discriminations et l'accès à l'emploi	
- Mémoire vivante de l'immigration	
- Promouvoir l'accès aux droits	
- Garantir l'égalité d'accès au logement	
GARANTIR L'EGALITE ET CONSTRUIRE UN PARCOURS D'INTEGRATION POUR LES NOUVEAUX MIGRANTS	Page 16
- Définition de l'enjeu	
- Plan départemental d'accueil du Nord	
- Expérimentation du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)	
- Les prestations du CAI	
- Bilan du CAI Nord	
- Le Plan Départemental d'Accueil du Pas-de-Calais	
- Mise en place du CAI dans le Pas-de-Calais	
GARANTIR L'EGALITE DE TRAITEMENT ET CONSTRUIRE DES PARCOURS DE REUSSITE A L'ECOLE	Page 24
- Définition de l'enjeu	
- Dynamiques et engagements internes	
- Dynamiques partenariales	
- Modalités de suivi et d'accompagnement	
GARANTIR L'EGALITE DE TRAITEMENT ET FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI ET LA PROMOTION PROFESSIONNELLE	Page 28
- Définition de l'enjeu	
- Dynamiques et engagements internes	
- Dynamiques partenariales	
- Modalités de suivi et d'accompagnement	

MEMOIRE, IDENTITE, INTEGRATION	Page 32
- Définition de l'enjeu	
- Note de cadrage pour la prise en compte de la mémoire de l'immigration en Nord-Pas-de-Calais	

EN GUISE DE CONCLUSION : LES CONDITIONS DE LA REUSSITE	Page 36
- Au niveau régional	
- Au niveau national	

ANNEXES

COMITE INTERMINISTERIEL A L'INTEGRATION DU 10/04/2003 : PROGRAMME D' ACTIONS	Page 38
---	----------------

SYNTHESE DU PLAN DEPARTEMENTAL DU NORD	Page 41
---	----------------

LES ACTEURS DU CAI EN NORD-PAS-DE-CALAIS	Page 44
---	----------------

DIAGNOSTIC – INSPECTION ACADEMIQUE DU NORD	Page 48
---	----------------

TABLEAU DE SYNTHESE DES PROPOSITIONS DU SPER	Page 51
---	----------------

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE	Page 54
---	----------------

CONTEXTE

REFONDER LA POLITIQUE PUBLIQUE D'INTEGRATION

Le Président de la République dans son discours de Troyes en octobre 2002 a indiqué son intention déterminée de faire de l'intégration et de la lutte contre les discriminations une des priorités de l'action gouvernementale.

Cette priorité s'est traduite par l'installation le 10 avril 2003 du Comité Interministériel à l'Intégration qui a arrêté un programme de 55 mesures regroupées autour de trois grandes orientations : construire des parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants en initiant notamment le Contrat d'Accueil et d'Intégration(CAI), encourager la promotion sociale et professionnelle et agir contre les intolérances pour l'égalité des droits.

La mise en œuvre de ces 55 mesures relève d'un grand nombre de ministères. La mobilisation des administrations et tout particulièrement des services déconcentrés de l'Etat est indispensable car le fonctionnement du service public constitue un vecteur essentiel de l'intégration.

LE PRIPI : CADRE DE REFERENCE POUR L'ACTION DECONCENTREE DE L'ETAT

Retour sur le PRIPI-1994-1998

Un premier PRIPI a été arrêté 1994, pour la période 1994-1998, Il fut établi avec un souci de complémentarité avec les compétences du FAS. Il est à noter que les orientations gouvernementales en matière de politique d'intégration étaient alors fondées sur un enjeu spécifique : « agir sur les moments clés de l'intégration », marquant ainsi une logique de traitement social des populations.

Les axes retenus étaient les suivants :

Agir sur les moments clés de l'intégration

- à travers l'accueil des familles rejoignantes, la petite enfance et les aides à la scolarité

Prendre en compte les difficultés particulières d'intégration des étrangers à travers :

- les dispositifs d'accueil dans les services publics,
- la formation des acteurs, la sensibilisation de l'opinion publique,
- l'accompagnement social au logement, à l'emploi, aux soins, aux loisirs, à la culture et à l'accès aux droits

Renforcer l'action en faveur des publics prioritaires : les jeunes, les femmes

Une géographie prioritaire a été déterminée à partir des unités urbaines cumulant un taux de chômage et un taux de population de deuxième génération supérieurs à la moyenne :

Zone 1 : Lille – Roubaix – Tourcoing

Zone 2 : Maubeuge

Zone 3 : Valenciennois et Douaisis

Zone 4 : Lens – Liévin

Zone 5 : Dunkerque

Quelques observations sur le PRIPI 94-98

Sur le fond : articulés autour des orientations gouvernementales « Circulaire Veil de 1992 », les axes et objectifs du programme se traduisaient essentiellement par une action « sur les publics immigrés ». Peu de place était réservée à l'action sur la « société française » ; conditions d'accueil, évolution des pratiques des acteurs et des institutions, évolutions des pratiques et représentations, dynamiques de changement sont absents de ce document.

En outre, il apparaît une confusion réelle entre « objectifs stratégiques », et outils que constituent les « dispositifs » à mobiliser au service de ces objectifs.

La référence aux interventions du FAS est omniprésente et rend peu identifiables l'engagement et l'action des services de l'Etat.

Sur la forme : les contributions des services ont été produites par correspondance, aucune dynamique inter-institutionnelle n'est née de l'élaboration du programme.

Il en ressort un document important dont l'exhaustivité confine au catalogue, rendant ainsi peu lisibles et cohérentes par conséquent peu valorisables, les priorités régionales.

De ce fait, le programme 94-98 n'a pas servi de cadre de référence pour l'Etat et ses établissements.

Rappel du cadre

Le programme régional d'insertion des populations immigrées (PRIPI) constitue l'application au niveau local des mesures arrêtées par le comité interministériel à l'intégration.

Il doit s'appuyer sur un diagnostic permettant d'apprécier l'effort à consentir et identifier les besoins spécifiques, déterminer la nature des améliorations souhaitables et possibles, fixer des objectifs réalistes, définir des priorités.

Son contenu est recentré sur le programme interministériel, et pour l'accueil, il synthétise et met en perspective les plans départementaux d'accueil.

Il constitue ainsi le document de référence de l'action de l'Etat local en matière d'accueil d'intégration, et de lutte contre les discriminations dans un cadre pluriannuel de 3 ans pouvant être ajusté en tant que de besoin.

Pour le PRIPI, le Préfet de Région est assisté d'un comité de pilotage rassemblant les préfets, les services de l'Etat concernés, et les collectivités territoriales. Il peut interroger toute personne qualifiée ou association intervenant dans le secteur de l'intégration et de la lutte contre les discriminations.

Le PRIPI est le cadre de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme régional du FASILD.

Des outils de suivi de la réalisation des actions sont mis en place, des indicateurs de moyens, de résultats et si possible d'impact sont établis par le comité de pilotage.

Le PRIPI est présenté à la CRILD et doit être adopté par la conférence administrative régionale (CAR).

PRIPI 2004-2006

CONSTRUIRE LE CADRE DE REFERENCE : RENOVER LA METHODE

Afin d'éviter les écueils évoqués précédemment, l'élaboration du programme régional 2004-2006 est guidée par les principes suivants.

Inscrire le PRIPI dans une dynamique interministérielle et partenariale, permettant d'échanger, de partager le diagnostic et d'identifier les enjeux et priorités majeurs communs.

- A partir de la composition paritaire de l'instance régionale CRILD (Commission Régionale pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations) du FASILD, création de 3 groupes de travail regroupant les services de l'Etat, le FASILD, les collectivités, partenaires sociaux et personnalités qualifiées autour des 3 orientations issues du Comité Interministériel à l'Intégration (CII), un chef de File Etat est désigné pour chaque groupe. (secrétariat : DRASS – animation FASILD et SGAR).

Prendre appui sur les acquis et réalisations en région pour déterminer les nouvelles priorités.

- Les groupes sont réunis à 3 reprises :
 - ① lecture collective des mesures relevant du groupe – analyse de l'existant en rapport aux réalités et caractéristiques régionales
 - ② identification des enjeux à prioriser
 - ③ déclinaison des priorités d'actions, définition des modalités de suivi et évaluation.

Impliquer et mobiliser chaque service de l'Etat sur des engagements, dans une logique opérationnelle, sur des objectifs réalistes et évaluables (éviter l'effet catalogue)

- pour chaque service, les propositions formulées sont circonscrites aux nouvelles impulsions étant entendu que ce qui fonctionne ou est en cours doit être maintenu et renforcé.

Les propositions sont toujours déclinées à deux niveaux :

 - **niveau interne** à l'institution : quelle dynamique de changement interne autour des enjeux intégration et égalité de traitement
 - **niveau partenarial** : mobilisation et adaptation des outils et dispositifs partenariaux relevant des compétences de chaque administration en faveur de « l'égalité de traitement ».

*voir composition des groupes en annexe

Eviter les risques de « substitution au droit commun » et garantir le bon positionnement du FASILD.

- la réforme de la politique publique d'intégration permet une rénovation du cadre des responsabilités de chaque intervenant dans ce champ. Devenu un acteur public parmi d'autres, le FASILD est de plus, doté d'une expertise spécifique sur les enjeux d'intégration et de lutte contre les discriminations
C'est à ce titre qu'il est mobilisé pour assurer aux côtés du SGAR, l'animation de l'ensemble de la démarche.

En effet, s'appuyant sur la connaissance du tissu associatif et des préoccupations des personnes issues de l'immigration, ainsi que sur les partenariats qu'il établit dans la région, le FASILD est à même de développer aux côtés de l'Etat, une fonction de « facilitateur » qui constitue aujourd'hui, le « cœur de son métier ».

En sa qualité d'établissement public spécialisé dans le champ de l'intégration, il est naturellement impliqué dans la mise en œuvre du programme du CII.

Outre sa contribution à la déclinaison concrète du programme régional (PRIPI), le FASILD est avant tout positionné en appui aux services de l'Etat, en inscrivant ses démarches dans la double dimension de **l'interministérialité et de la territorialisation** de l'action publique, et en y associant ses partenaires essentiels pour l'action de terrain que sont les associations.

Son programme régional validé par la CRILD du 30 janvier 2004 est par ailleurs en parfaite complémentarité avec le programme présenté plus loin.

De ce fait, l'instance régionale CRILD devient un des lieux privilégiés pour le suivi de la mise en œuvre des engagements contenus dans le PRIPI.

CONSTATS ET ELEMENTS D'ANALYSE AU REGARD DE LA SITUATION REGIONALE

Des politiques à adapter aux réalités locales du territoire régional

En 1999, 172 700 immigrés¹ ont été recensés dans le Nord-Pas-de-Calais, soit 4,3% de la population régionale, proportion qui a diminué entre les recensements de 1975 et 1999. Cette population a nettement vieilli.

Désormais les femmes y sont plus nombreuses que les hommes. Ainsi, il en va de même pour les Français par acquisition qui représentent plus d'un immigré sur trois : ils sont plus âgés que les immigrés étrangers et ce sont majoritairement des femmes. Les étrangers représentent quant à eux 131 500 personnes en Nord Pas-de-Calais (parmi ceux-ci les immigrés, c'est-à-dire les personnes nées à l'étranger représentent plus de 80%).

Aux transformations de fond de la structure de l'immigration dans notre région, correspondent des problématiques spécifiques à l'évolution de ces populations

Au vieillissement des populations immigrées doivent correspondre des réponses aux besoins sociaux des vieux migrants qui « achèvent leur période d'activité productrice » et qui doivent être pris en charge par la solidarité nationale à égalité de traitement ; le vieillissement de la population correspond également en partie aux difficultés économiques (liées au déclin de l'activité industrielle traditionnellement importante en région NPdC) qui génèrent une faible attractivité des populations migrantes à la recherche d'emplois ouvriers.

A la féminisation de la population et à la naturalisation d'une part importante (de plus en plus) des étrangers correspond une transformation de nature du projet migratoire, et donc une évolution des besoins particuliers, qui appelle un regard et une prise en compte renouvelée et, par exemple pour les femmes concernées, une attention spécifique à porter à la question des doubles discriminations, pour cette catégorie qui est traditionnellement plus fortement exclue de l'insertion professionnelle que le public masculin.

Les disparités fortes dans le peuplement régional s'expliquent par un contexte économique, social, historique... qui a prévalu à l'installation des populations immigrées dans la région-, produisant ainsi des processus de ségrégations(géographique, urbaine et sociale). Les différents territoires de la région ne sont donc pas égaux au regard des dynamiques et des enjeux actuels.

¹ Source RGP INSEE. Est immigrée toute personne née étrangère dans un pays étranger, qui vit en France. Tandis qu'est étrangère toute personne résidant en France mais qui n'a pas la nationalité française.

Dans le département du Pas-de-Calais, il existe des « groupes de populations dispersées » très ségrégués autour de micro-territoires (communes, quartiers) dont les difficultés rencontrées sont peu visibles, dans un contexte global plutôt rural ou péri-urbain, où les difficultés sociales sont telles que les spécificités sont diluées dans l'exclusion globale qui touche une grande partie de la population du département

On constate une « invisibilisation » des problématiques discriminatoires vécues par les populations immigrées ou d'origine immigrée (renforcée par le manque de données statistiques global s'agissant des personnes françaises de « seconde et troisième génération »).

Les processus discriminatoires, aggravés par un contexte économique dégradé, engendrent des difficultés d'insertion professionnelle (ceci vaut pour toute la population départementale) et génèrent une situation spécifique pour les populations immigrées et/ou étrangères.

Il convient donc d'agir avec volontarisme et de façon adaptée à l'échelle des territoires concernés par des spécificités disparates génératrices de replis sur soi (mobilité sociale, culturelle et/ou spatiale très faible) d'exclusion scolaire, de rejets de l'autre...

En cela le département du Pas-de-Calais doit être un territoire privilégié d'intervention des politiques publiques en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations.

Dans le département du Nord, concernant la métropole lilloise, les zones d'emploi de Lille, Roubaix, Tourcoing concentrent près d'une personne immigrée de la région sur deux. Cette zone est également celle où l'on constate la plus grande part d'immigrés dans la population (plus de 22%).

Il ne s'agit donc plus de micro-ségrégations mais d'une problématique très largement liée à des territoires qui cumulent les difficultés.

Toutefois, en matière de politique publique (y compris en matière de lutte contre les discriminations), la métropole lilloise concentre l'essentiel des interventions de l'état et une forte densité d'acteurs et d'opérateurs (plateforme OMI, PLI, PDA, projets EQUAL, etc...).

Il ne s'agit donc pas de faire plus mais de faire mieux.

L'arrondissement de Valenciennes est le second territoire départemental en nombre de personnes immigrées (près de 11%). Il vient également en second pour la part d'immigrés dans la population (entre 10 et 20%).

Toutefois, c'est sans aucun doute un territoire où les réponses apportées aux besoins d'égalité et de lutte contre les discriminations restent largement insuffisantes.

Au regard d'une plus faible importance des populations immigrées (seulement 1% de l'ensemble des immigrés de la région), le territoire de Sambre-Avesnois, se situe à un niveau inférieur à la moyenne nationale en ce qui concerne la part des immigrés dans la population (environ 4% contre 7,3% pour l'ensemble du territoire national).

Là encore, des phénomènes de ségrégation urbaine sont prégnants, c'est le cas par exemple de Maubeuge avec 10% ou à l'échelle de quartiers bien particuliers (les Provinces Françaises, Sous le Bois, etc.) dans lesquels les populations immigrées sont fortement concentrées.

Le Douaisis comme le Dunkerquois sont les deux autres territoires régionaux où la part de la population immigrée est significative.

Pour résumer, il s'agit d'agir de façon privilégiée sur les territoires qui nécessitent une intervention adaptée, concertée et efficace : le Pas-de-Calais (en particulier le bassin minier), le Valenciennois, la Sambre-Avesnois, le Douaisis et le Dunkerquois.

Pour autant, cette géographie « prioritaire » ne peut et ne doit pas être limitative si on en juge par la prégnance des inégalités dans l'agglomération Lilloise.

ETABLIR DES PRIORITES POUR LE PROGRAMME REGIONAL

De nombreuses actions ont été mises en oeuvre par l'action publique conjuguée de l'Etat et du FASILD, elles sont complétées dans leur majorité par les **compétences des collectivités locales et territoriales**.

Au regard des éléments d'analyse évoqués plus haut, les domaines sur lesquels devrait porter le programme régional sont encore multiples. Toutefois loin de négliger ces domaines en en dressant une liste exhaustive promise à une déclinaison repoussée à des temps lointains, le PRIPI s'articulera autour des enjeux les plus structurants pour une action publique efficace.

L'hypothèse étant formulée que la déclinaison concrète des priorités retenues se traduira par des initiatives dont les effets et impacts seront d'une dimension plus globale et donc de portée moins limitée.

Accueil et l'intégration des nouveaux migrants

La région Nord-Pas de Calais et plus massivement le département du Nord, continue à être terre d'accueil. Ainsi, environ 5000 personnes en provenance de pays tiers ont été accueillies en 2002. Si cette tendance reste stable, l'OMI estime à 3500 le nombre de personnes qui rejoindront la région chaque année. Organiser cet accueil constitue donc un enjeu majeur dans leur processus d'intégration. Mobiliser le service public pour envisager l'ensemble des conditions de l'accueil des primo-migrants, étendre la mise en place du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) au département du Pas-de-Calais, permettre un accès rapide au droit commun, poser les bases d'un véritable service public de l'accueil dans le respect des personnes et de leurs trajectoires sont les objectifs prioritaires.

Promotion de la réussite scolaire

Les chances de réussite scolaire dépendent de plusieurs variables : conditions de scolarisation, risque de décrochage scolaire, mobilisation de moyens adaptés par l'institution... Autant de situations auxquelles sont confrontés les élèves de milieux populaires dont ceux primo-arrivants ou Français nés de parents immigrés ou étrangers.

Certains établissements de la région concentrent une population en grande difficulté. Il apparaît que lesdits établissements concentrent en général un grand nombre d'élèves issus de l'immigration. Si la ségrégation scolaire est établie comme un fait, il importe d'en comprendre les processus de production et de reproduction.

En outre, le traitement de la demande sociale s'exprimant à travers des stratégies familiales constitue un facteur d'aggravation de la ségrégation scolaire. En effet, la gestion des dérogations par l'administration scolaire et l'attribution des moyens pédagogiques jouent un rôle prépondérant dans la portée de ces ségrégations.

Il existe peu d'éléments de diagnostic sur ces questions appliquées à la région Nord Pas-de-Calais, ce qui justifie tout au moins, un travail exploratoire de ces mécanismes à l'échelle de l'académie.

Promotion de l'égalité : la lutte contre les discriminations et l'accès à l'emploi

La campagne régionale de lutte contre les discriminations et les rencontres-débats initiés en 2003, ont permis de hisser la discrimination raciale au rang des enjeux majeurs.

Ces travaux ont permis de mettre en exergue l'importance de la notion de discrimination indirecte et son caractère « systémique », notamment le rôle central joué dans la reproduction des attitudes discriminatoires par les représentations sociales au sein de la société française.

La promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations qui touchent les populations étrangères et d'origine étrangères passent par la connaissance des différents vecteurs d'inégalités : logement, système éducatif, accès à l'emploi, formation, et promotion professionnelle au sein de l'entreprise, santé, droits ...

Pour ne prendre que quelques chiffres et concernant la répartition de la population dans les catégories socio-professionnelles, on note qu'au sein de la population étrangère hors union européenne, les inactifs représentent plus de la moitié de cette population (56%, contre près de 48% pour l'ensemble des étrangers et 44% de l'ensemble des Français).

De plus, si la part des employés et ouvriers est la même quelle que soit la nationalité (25%), seulement 3% des étrangers hors UE ont un emploi dans la catégorie des professions intermédiaires, alors que cette catégorie représente environ plus ou moins 8% des étrangers de l'UE, des Français par acquisition ou de naissance.

La situation propre à la région Nord Pas-de-Calais est assez mal connue et nécessite également que soit affinée la connaissance, à l'échelle régionale et locale, des réalités des inégalités vécues par les populations étrangères et d'origines étrangères.

Mémoire vivante de l'immigration

Enfin, rappelons la vocation (de fait) de la région Nord Pas-de-Calais d'être depuis longtemps une terre d'immigration, ainsi que le rôle important que les immigrés y ont tenu.

La région Nord-Pas de Calais est l'une des toutes premières terres d'immigration ouvrière française marquée par des hommes et des femmes aux vécus singuliers qui ont ainsi participé à l'histoire des mouvements ouvriers (Front Populaire, bataille du charbon, trente glorieuses, ...) et qui ont marqué de nombreux mouvements de l'histoire de France (mouvements de résistance ...)

Leur contribution à cette Histoire nationale moments est souvent oubliée d'où la nécessité de reconstituer cette mémoire..

Promouvoir l'accès aux droits

L'accès aux droits des populations les plus en difficultés reste dans la région un enjeu majeur. Une frange de population, notamment issue de l'immigration, souvent en situation de précarité, n'est pas familiarisée avec les modes de fonctionnement et d'organisation de la société et de l'administration française.

La réussite de leur intégration passe par leur capacité à connaître et à exercer leurs droits familiaux, sociaux et privés ainsi que leurs devoirs de citoyens ou de ressortissants étrangers sur le territoire national.

Une politique active en matière d'information et de conseil sur les droits est aujourd'hui engagée à travers l'action des CODAC, des conseils départementaux d'accès aux droits sous l'égide de la justice, des délégués des médiateurs, des maisons de justice et du droit et des collectivités locales. La poursuite de ces actions et leur coordination doit constituer une priorité générale du PRIPI pour les années 2004-2006.

Garantir l'égalité d'accès au logement

Observatoire et numéro unique de la demande de logements sociaux

Un premier examen des données de l'observatoire régional de la demande permet de constater que les **ménages étrangers** (hors communauté Européenne) représentent 5147 ménages sur un total de 65428 soit 7,87%. Les statistiques montrent que plus des 2/3 de ces ménages sont concentrés autour de la métropole Lilloise avec un total de 3633 sur les 5147 demandeurs. En effet, les Commissions Locales du Plan (CLP) de Lille, Roubaix et Tourcoing affichent un taux moyen de 10,85%, en comparaison avec la moyenne départementale se situant à 7,87%. Si le nombre total de demandes en instance pour cette catégorie de population est en augmentation constante, certaines CLP affichent un taux de demandes satisfaites au cours du semestre, supérieur au taux des demandes en instance .

L'application du numéro unique permet de connaître la taille de la famille. Le nombre de demandes des grandes familles s'élève à 14059 sur un total de 104400 demandes en instance, soit un taux de 13,47%. La CLP d'Avesnes sur Helpe se détache de l'ensemble du département avec un taux de 25,56% de demandes en instance . Il est à noter que d'autres CLP affichent également des taux supérieurs à la moyenne. En effet, les CLP de Dunkerque, Douai et Cambrai présentent des taux supérieurs à 15%.

Cependant, il n'y a **pas de possibilité de croisement statistique entre la taille de la famille et les critères de nationalité.**

Evaluation des besoins locaux par une étude départementale

L'insuffisance de données quantitatives et surtout qualitatives sur les difficultés d'accès au logement conduit à engager, au niveau régional, une étude sur les discriminations dans l'accès au logement, menée en maîtrise d'ouvrage par le FASILD, qui doit permettre d'identifier les freins à la mobilité résidentielle des personnes issues de l'immigration. Parmi ces obstacles, l'accès au logement des familles de grande taille fera l'objet d'une attention particulière ainsi que la difficulté de décohabitation des jeunes. Cette étude doit être engagée en 2004 au plan régional.

Attention

En raison des délais impartis à l'élaboration du PRIPI , ces axes ne sont pas développés dans ce programme. Néanmoins, concernant le « mémoire », une première note de cadrage est proposée. La déclinaison de ces axes en mesures opérationnelles relèvera de groupes de travail qui se réuniront de façon régulière.

GARANTIR L'EGALITE ET CONSTUIRE UN PARCOURS D'INTEGRATION POUR LES NOUVEAUX MIGRANTS

Définition de l'enjeu

Cette première étape constitue sans contexte une phase-clé du processus d'intégration. C'est pourquoi elle doit être systématisée et enrichie par la mise en place d'un véritable service public de l'accueil à vocation d'universalité, afin que tous les nouveaux migrants, qu'ils arrivent en région ou accèdent à un statut administratif permettant une installation de longue durée en France, puissent bénéficier d'un ensemble de prestations de qualité, tout en inscrivant leur démarche individuelle dans une perspective de découverte de la société française et d'engagement en son sein.

Car le vivre ensemble ne saurait se résumer à la cohabitation pacifique de communautés disparates, mais suppose une démarche volontariste et le partage d'un certain nombre de valeurs essentielles.

C'est là tout le sens du contrat d'accueil et d'intégration que la France entend signer avec tout nouvel arrivant.

Le CAI est un dispositif qui se veut structurant dans la mise en œuvre de la politique publique d'intégration, toutefois il ne saurait couvrir l'ensemble des difficultés économiques sociales culturelles que peuvent rencontrer les nouveaux migrants dans la région, la prise en compte de ces besoins relève d'une stratégie globale des services publics, laquelle se traduit dans l'élaboration des plans départementaux d'accueil du Nord et celui en cours dans le département du Pas-de-Calais.

GARANTIR L'EGALITE ET CONSTRUIRE UN PARCOURS D'INTEGRATION POUR LES NOUVEAUX MIGRANTS

Sur la base du constat des flux 2003, l'OMI estime que chaque année, il y aura environ 3400 étrangers primo-arrivants dans le Nord Pas de Calais qui pourraient bénéficier du contrat d'accueil et d'intégration, dont 2800 dans le Nord et 600 dans le Pas de Calais.

Principalement, il s'agit de familles de Français (environ 65 à 70%), le regroupement familial représentant 15% environ des arrivées.

L'accueil des primo-arrivants est donc à la fois important en raison du nombre de personnes concernées, et en raison du moment clé qu'il représente dans le parcours d'intégration.

L'accueil est organisé au niveau de chaque département au sein d'un plan départemental d'accueil (PDA) dont le contenu a été précisé par une circulaire de la DPM du 1^{er} juin 1999.

Désormais, le PDA doit intégrer le contrat d'accueil et d'intégration, mis en place de façon expérimentale en 2003 dans 12 départements dont le Nord.

Le Plan Départemental d'accueil du Nord*

Les travaux du Plan départemental d'accueil du Nord ont débuté en septembre 2000, 5 groupes thématiques ont été constitués : santé - protection sociale, scolarisation, logement - hébergement, emploi - formation et accompagnement social. Le PDA du Nord a été validé après présentation au comité de pilotage le 5 décembre 2003.

Il fait tout d'abord le bilan après 3 ans de fonctionnement de la plateforme d'accueil, et propose des améliorations sur l'adéquation offre/demande, comme notamment la connaissance des coordonnées de personnes ressources au sein des CAF et CPAM, ANPE..., l'organisation de réunions de bilan avec des personnes passées sur la plateforme un an auparavant.

Parmi les propositions des groupes thématiques du PDA du Nord on peut retenir l'édition d'un guide des référents des différentes institutions et notamment les organismes de sécurité sociale, la formation des agents appelés à recevoir des étrangers, l'amélioration de l'accueil des élèves, avec la constitution d'un réseau des intervenants, et la préparation des élèves en amont de leur arrivée, l'amélioration de la coordination entre les acteurs du logement, et l'amélioration du suivi de l'insertion professionnelle des primo-arrivants.

*La synthèse du PDA du Nord figure en annexe.

L'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration

Le Nord est l'un des 12 départements expérimentateurs du contrat. L'expérimentation a eu lieu du 1^{er} juillet au 31 décembre 2003.

Chaque nouvel arrivant se voit désormais proposer la signature d'un contrat individuel d'accueil et d'intégration qui formalise les engagements réciproques de l'Etat, représenté par le Préfet du Département, et du signataire.

L'Etat offre des prestations linguistiques, une formation civique, un diagnostic des besoins et un accompagnement social si nécessaire ainsi qu'un suivi approprié. L'étranger signataire du contrat s'engage en contrepartie à suivre les formations proposées.

Avec la mise en place du CAI, la plateforme d'accueil a dû se réorganiser de la façon suivante:

- une présentation de la demi-journée d'accueil, de ses objectifs et de son déroulement,
- une présentation de la vie en France et du CAI d'une durée de 45 minutes environ par l'auditeur social de l'OMI, en présence de tous les intervenants. Cette présentation a pour objectif de sensibiliser à la démarche d'intégration, et notamment à l'apprentissage du français,
- une visite médicale d'une demi heure environ ou une information pour les personnes qui l'ont passée dans le pays d'origine (Maroc, Turquie, Tunisie),
- un entretien individuel avec l'auditeur social de l'OMI de 30 à 45 minutes,
- la signature du contrat d'accueil et d'intégration.

Les prestations du Contrat d'accueil et d'intégration

Le bilan de prescription linguistique est destiné à évaluer les besoins en formation linguistique de la personne. L'évaluation porte uniquement sur le français oral. Le bilan s'adresse exclusivement aux étrangers qui s'expriment un peu en français et pour lesquels il faut affiner les besoins. Le Pôle Neuf Trois, qui est l'opérateur, peut prescrire entre 200 et 400 heures de formation linguistique.

Le suivi social est assuré par les auditeurs sociaux de l'OMI qui orientent vers les services sociaux spécialisés, SSAE et ASSFAM, les personnes repérées comme ayant besoin d'un appui social individualisé. Depuis la mise en place du CAI, environ 6 % des personnes passées en plateforme d'accueil ont bénéficié de cette prestation.

La formation civique est obligatoire pour tous les signataires du CAI, elle a pour objectif de contribuer à faire connaître les valeurs et les principes fondamentaux de la société française aux nouveaux arrivants et de les informer sur le fonctionnement institutionnel et administratif de la France.

Conçue sur une journée de 8 heures, dont 6 heures de formation et un repas pour permettre des échanges conviviaux, elle aborde les contenus suivants :

- organisation et fonctionnement de l'Etat et des collectivités territoriales,
- accès à la nationalité française et citoyenneté,
- grands principes de la France : liberté, égalité, fraternité/solidarité.

Cette journée est assurée en présence d'interprètes pour faciliter la communication entre les intervenants et les participants.

La formation linguistique vise à l'acquisition de compétences linguistiques orales de base correspondant au niveau 4 du référentiel utilisé par ailleurs pour l'évaluation de l'assimilation linguistique des candidats à la naturalisation. Les formations linguistiques sont financées par le FASILD, leur durée est comprise entre 200 et 500 heures. Chaque signataire du CAI ayant atteint le niveau 4 se voit remettre une attestation ministérielle de compétences linguistiques (AMCL), délivrée au nom du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité. L'obtention de l'AMCL dispense les étrangers souhaitant acquérir la nationalité française de se soumettre, lors de l'examen des connaissances linguistiques permettant d'effectuer seul les démarches de la vie courante, pour l'établissement du procès-verbal d'assimilation par l'agent préfectoral.

La journée d'information Vivre en France n'est pas obligatoire, elle vise à donner une connaissance pratique de la société française. La journée se divise en deux parties :

- une demi-journée « tronc commun » qui permet, en complément pratique à la formation civique que chacun aura suivie précédemment, de mieux se repérer dans son environnement et d'avoir une première approche de la société française,
- une demi-journée « ateliers thématiques » (emploi/formation, scolarisation, santé, logement).

Les opérateurs principaux sont les services sociaux spécialisés, SSAE et ASSFAM, qui peuvent mobiliser les partenaires associatifs et institutionnels.

Le bilan d'orientation pré-professionnel fait suite à la formation linguistique, et est proposé aux bénéficiaires du CAI qui ont un projet professionnel. Il vise à faire un premier état des compétences professionnelles afin d'amorcer le cas échéant un projet professionnel dont la réalisation est relayée par l'ANPE ou les missions locales. D'une durée annuelle de trois heures fractionnables, il ne se substitue pas aux bilans de compétences professionnelles proposées par l'ANPE et les missions locales, mais il en facilite l'accès en favorisant la structuration de la demande des bénéficiaires.

Le bilan de l'expérimentation du Contrat d'Accueil et d'Intégration dans le Nord

6 plateformes sont organisées par semaine, elles accueillent en moyenne 12 personnes, réparties sur 3 auditrices, soit 4 personnes par auditrice et par plateforme.

Les délais de rendez vous sont de 15 jours en moyenne pour la formation linguistique et 15 jours maximum pour la formation civique.

Les refus de participation aux formations linguistiques sont pour la plupart dus à l'éloignement, aux difficultés de déplacement, et pour la formation civique, au refus de signer le CAI.

Tous les absents sont relancés par téléphone ou par écrit.

Les besoins en interprétariat sont ponctuels, mais un contrat avec l'association Inter Service Migrants serait souhaitable.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2003 on comptabilise :

- 1448 personnes convoquées (hommes/femmes 50%)
- 1213 présents
- 1130 CAI signés
- 1123 formations civiques suivies
- 445 formations linguistiques
- 75 accompagnements sociaux (47 pour des femmes et 28 pour des hommes)

400 entretiens d'information ont été réalisés, 197 par le SSAE et 212 par l'ASSFAM. Il est regrettable que le logiciel n'ait pas prévu les motifs des entretiens (isolement, séparation du reste de la famille, difficultés d'adaptation...)

3 séances « vivre en France » ont été organisées 1 par le SSAE et 2 par l'ASSFAM. Sur 34 personnes convoquées, 18 se sont présentées et 7 étaient intéressées par les ateliers thématiques sur emploi/formation.

Les difficultés sont dues à l'hétérogénéité des groupes et aux attentes différentes.

Ce sont les informations pratiques qui intéressent les participants.

Une nouvelle organisation en 2 temps sera mise en place avec un tronc commun permettant de déterminer les attentes et des ateliers thématiques sur l'emploi-formation, le logement et la santé.

L'évaluation est donc positive, mais il reste des problèmes :

- les jeunes de 16 ans qui souhaitent signer le CAI
- la plateforme d'accueil est moins bien adaptée aux personnes issues du regroupement familial (absence de motivation, difficultés de maîtrise de la langue française...), le CAI est proposé trop vite
- la plateforme n'est pas adaptée aux personnes handicapées, âgées, ou qui ont des problèmes de santé ou des difficultés de déplacement
- la plateforme n'est pas adaptée à certains travailleurs permanents ou aux cadres de haut niveau pour lesquels leur entreprise a mis en place une prise en charge spécifique
- on ne répond pas aux besoins des personnes qui maîtrisent le français à l'oral mais pas à l'écrit
- les jeunes de + de 18 ans signataires du CAI peuvent bénéficier d'une formation linguistique mais elle est incompatible avec le rythme scolaire s'ils désirent continuer leurs études. Aucune prise en charge spécifique n'est prévue.

A noter, une particularité importante dans le Nord

Remise à toutes les catégories du titre de séjour sur la plateforme en lien avec les services de la préfecture.

Le plan départemental d'accueil du Pas-de-Calais

Un premier plan départemental a été arrêté dans le Pas de Calais en juin 2000.

Ce plan organise un accueil personnalisé avant l'arrivée de la famille, dès le dépôt de la demande de regroupement.

Les différentes phases de l'accueil sont les suivantes :

- le pré-accueil organisé par le SSAE dès l'information de la décision favorable de la préfecture : information sur les démarches à entreprendre dès l'arrivée en France
- l'accueil qui apporte toutes les informations utiles à l'installation en France concernant les droits et obligations et oriente vers les services compétents en vue de repérer les difficultés et de proposer les interventions adaptées
- la visite bilan après un an de séjour pour les familles n'ayant pas eu de suivi spécifique du SSAE.

La révision du PDA du Pas de Calais.

La démarche s'appuie sur les constats réalisés au travers des échanges

- avec les candidats au regroupement familial, lors du dépôt de leurs dossiers en DDASS
- avec le S.S.A.E., avec lequel la DDASS entretient un partenariat fort,
- avec les partenaires institutionnels (inspection académique, conseil général...)
- avec les acteurs de terrain, travaillant en direction des familles et en contact avec des personnes issues de l'immigration et/ou nouvellement arrivées dans le département

Ce diagnostic met en évidence des difficultés importantes rencontrées par les personnes étrangères qu'elles soient présentes depuis peu ou depuis longtemps dans le Pas de Calais, pour "réussir" réellement leur intégration ; parmi les problématiques recensées, méritent particulièrement d'être prises en charge :

- les difficultés d'intégration des jeunes à la vie scolaire française accrues quand l'enfant est pré-adolescent ; ainsi on assiste à un vieillissement des enfants arrivant en France dans le cadre du regroupement familial.
- Les problèmes d'intégration pour les femmes, elles aussi d'un âge plus avancé que par le passé. Or, il est patent que l'intégration des enfants ne sera réussie que pour autant que celle de la mère l'aura été.
- Ces phénomènes sont amplifiés par le fait que la conjointe et les enfants rejoignent le plus souvent un mari et un père qui bien qu'étant depuis de nombreuses années en France, n'en maîtrisent pas réellement la langue.
- Un soutien spécifique en, direction des jeunes filles et des femmes dans les champs de la maternité et de la sexualité est demandé par les opérateurs, afin de les orienter vers des prises en charge adaptées
- La nécessité d'un soutien dans l'accès aux droits sociaux , au logement, à l'emploi est également ressenti.

Engagement de la DDASS du Pas-de-Calais : une plateforme de service public de l'accueil.

Au delà de la mise en œuvre du CAI, une plateforme de service public de l'accueil sera mise en place sur le bassin minier. Cette plateforme aura pour vocation d'être le lieu connu, par les personnes issues de l'immigration, comme lieu ressources où elles peuvent trouver conseils et soutien, dans le cadre d'une écoute des problèmes, d'une information sur les ressources locales et d'une réorientation vers le service social spécialisé, vers des services sociaux de droit commun, ou vers des référents identifiés, grâce au maillage du partenariat. Elle sera également le lieu de dépôt des demandes de regroupement familial.

La mise en place en juillet 2004 du contrat d'accueil et d'intégration

L'extension du «Contrat d'Accueil et d'Intégration des primo-arrivants » est prévue, pour le département du Pas-de-Calais, au 1^{er} juillet 2004.

Les conditions matérielles ne sont pas réunies actuellement pour permettre une localisation de plateforme sur le département, en particulier en ce qui concerne l'absence de filière médicale équipée (notamment appareil de radiographie).

Le public du Pas-de-Calais étant convoqué pour la visite médicale à Marcq-en-Baroeul, il est donc pertinent de lui proposer en même temps la signature du contrat d'accueil et l'ensemble des prestations qui y sont liées, afin d'éviter à l'utilisateur plusieurs déplacements.

Les flux constatés en 2003 sont de 578 personnes. Il est donc prévu un fonctionnement à raison de 2 séances par semaine pour le public du département.

Néanmoins une perspective de délocalisation de la plateforme sur le littoral est fortement souhaitée par la Préfecture et est actuellement à l'étude.

Lier le service public de l'emploi et le service public de l'accueil

Le Service public de l'emploi régional a, le 17 février 2004, pris un certain nombre de résolutions dans le domaine de l'accueil des primo-arrivants dont le détail figure en annexe.

Principalement on peut retenir que des efforts seront particulièrement faits dans le domaine des échanges réciproques d'information des agents des plateformes de l'OMI, des missions locales, des ANPE, des ASSEDIC, et des formations de ces agents.

Les adultes relais

Les besoins dans le Pas de Calais ont été évalués à 1 à 2 adultes relais spécifiquement pour la mission accueil et intégration. Une fiche de poste est en cours de réalisation, les missions envisagées porteraient sur l'accueil, l'information, la mise en relation des usagers et des partenaires.

Le dispositif CIVIS contrat d'insertion dans la vie sociale pourrait également être utilement actionné pour remplir cette mission.

La santé des migrants

Il faut permettre à toutes les personnes assumant une mission de sensibilisation (personnel de prévention et professionnels de santé) de bénéficier d'outils leur permettant d'assurer pleinement leur mission (information, formation, organisation...)

Les actions du PRAPS II et de la programmation SIDA devront être ciblées en faveur de la population migrante, il faudra également prendre en charge la détresse psychologique du déracinement et des traumatismes vécus dans le pays d'origine.

La formation continue des personnels intervenant dans le cadre des informations collectives en établissements scolaires (conseillers conjugaux et familiaux, infirmier(e)s, travailleurs sociaux, conseillers principaux d'éducation, professeurs de sciences et vie de la terre...) devra être poursuivie.

Modalités de suivi et accompagnement

- Les instances de suivi des PDA et CAI assureront le suivi et l'accompagnement des démarches proposées
- Un point de situation sera régulièrement effectué devant la CRILD
- Les services en charge de la réglementation et services des étrangers de chaque préfecture seront associés aux travaux de cet axe.

GARANTIR L'EGALITE DE TRAITEMENT ET CONSTRUIRE DES PARCOURS DE REUSSITE A L'ECOLE

Définition de l'enjeu

Pourquoi l'école pour tous, devient –elle parfois celle de quelques uns ?

L'énigme des inégalités sociales devant l'école ne peut s'éclairer qu'en tournant le regard vers le plus « intime » de l'institution : ce qui se passe dans la classe en matière de transmission et d'appropriation des savoirs.

La théorie des inégalités scolaires ne saurait se désintéresser des formes et des pratiques de la scolarisation de masse.

Certes l'héritage familial culturel et linguistique, et plus encore l'aide quotidienne à la maison, jouent un rôle dans ce champ, mais ce rôle n'a rien d'inéluctable.

Les dispositifs institutionnels de scolarisation et les pratiques des enseignants peuvent lui donner une grande place, ou au contraire, réduire considérablement son importance.

L'école, comme protégée « a priori » du racisme, est pourtant un lieu où se produisent et/ou se reproduisent des formes inégalitaires de traitement, agir sur ce phénomène oblige de questionner le fonctionnement de l'institution scolaire.

Les leçons de l'expérience ramènent toujours au même constat : la réalisation des promesses du Pacte républicain passe par l'éducation et l'emploi.

- A des demandes sincères de soutien doit répondre une offre tout aussi sincère d'appui efficace.
- A des représentations simplificatrices et « stigmatisantes » doivent être opposées les réalités nuancées aux mécanismes complexes mais aussi les réussites.

L'école de la république est en première ligne, les enseignants accueillent les élèves dans leur diversité, il convient de les accompagner.

GARANTIR L'EGALITE DE TRAITEMENT ET CONSTRUIRE DES PARCOURS DE REUSSITE A L'ECOLE

L'institution scolaire a un rôle majeur à jouer dans la lutte contre les discriminations et pour l'intégration de tous les jeunes, quelles que soient leurs origines, sociales, ethniques ou culturelles.

En effet, la production de pratiques discriminatoires dans et/ou par l'école aurait comme effet la relégation de toute une catégorie de citoyens ; lorsque cela arrive, les dégâts sont considérables, dans la mesure où pour les élèves et leurs parents, l'institution scolaire est souvent perçue comme le seul levier permettant de rétablir l'égalité des chances.

Ce constat renvoie aux missions des personnels de l'éducation nationale, plus particulièrement celles des enseignants, dont les pratiques dans la classe et hors classe, doivent constituer le pivot de l'action en faveur de l'égalité.

Il s'agit moins d'engager une démarche qui prendrait appui sur les caractéristiques culturelles de certains élèves, ce qui risquerait de les stigmatiser et faire dévier l'école de sa mission première, que d'initier des dynamiques internes permettant de rompre avec l'aveuglement qui consisterait à nier les différences ce qui paradoxalement conduirait à en produire d'autres.*

En conséquence quatre axes de travail sont retenus qui constitueront pour l'institution scolaire et ses partenaires le programme d'action pour l'intégration des enfants qui arrivent sur le territoire mais plus largement à destination des élèves de milieux populaires.

Dynamiques et engagements internes

L'action publique en faveur de l'égalité concrète des sujets, ne peut en aucun cas se traduire par défaut, à un appel « tacite » aux vocations « militantes » des agents/fonctionnaires, il convient au contraire de l'intégrer comme un réel objet professionnel à l'instar des autres enjeux relevant des compétences de l'Etat. Ceci ne peut s'opérer qu'en incitant à une adhésion et appropriation collective des propositions formulées par l'institution.

Promouvoir et renforcer les conditions de scolarisation des enfants nouveaux migrants

Les enfants primo-migrants présentent des traits linguistiques et culturels propres à leur pays d'origine, la prise en compte par l'école de ces caractéristiques et une bonne maîtrise de la langue française sont des atouts déterminants permettant la réussite scolaire. Déjà considérablement développées dans le département du Nord, les conditions de scolarisation nécessitent d'être renforcées et mieux évaluées. Il conviendra donc dans un délai de trois années :

*Un diagnostic est produit en annexe

- de mener une étude de population sur les enfants des classes d'accueil (suivi de cohortes)
- de réaliser un diagnostic départemental précis sur les modes de scolarisation des enfants et la mise en œuvre de l'enseignement du français langue étrangère en sollicitant les chefs d'établissement sur les modalités de prise en charge de l'enfant, l'organisation de l'enseignement français langue étrangère, le partenariat avec le secteur associatif, et en établissant une cartographie des associations recevant des élèves allophones.
- de préparer l'accueil des élèves en amont de leur arrivée dans les classes par un partenariat OMI-inspection académique-services sociaux spécialisés.
- de favoriser la constitution d'un réseau des intervenants en enseignement du français langue étrangère (FLE) et en accompagnement à la scolarité des non francophones
- de mettre en place un module de formation spécifique pour les enseignants
- de favoriser la scolarisation des jeunes allophones de 16 à 18 ans
- veiller à une couverture homogène par les CLIN, les CLA et des dispositifs sur l'ensemble du territoire
- de mettre en place un comité de suivi

Aider les enseignants à accueillir les élèves dans leur diversité.

Il s'agit d'aider les enseignants à faire face aux enjeux de l'intégration de tous les élèves dans leur diversité, de leur permettre de rechercher les meilleures conditions de transmission du savoir, et de les sensibiliser aux différents modèles d'intégration sociale.

Il conviendra en effet de conforter l'activité pédagogique de ceux-ci, en les aidant à déconstruire certaines représentations et pratiques erronées pour favoriser des pratiques garantissant l'égalité de traitement et la réussite de tous les élèves. Une attention particulière sera portée sur les points suivants :

- Mobilisation de critères culturels ou « ethniques » dans les pratiques professionnelles l'orientation scolaire en question.
- Les phénomènes de relégation sociale, urbaine et scolaire les pratiques dérogatoires en question.
- Place de l'histoire des immigrations dans les apprentissages scolaires

Le Plan Académique de Formation des personnels devra traduire cette volonté et offrir des modules de formation permettant d'atteindre ces objectifs. Ainsi les bassins seront mobilisés afin que ces problématiques puissent être abordées dans le cadre des formations et d'initiatives locales sur les deux départements de l'académie.

Dynamique partenariale

Prévenir les ruptures scolaires et promouvoir la réussite

Eléments diagnostics à produire sur ce point (état dans le Nord et le Pas-de-Calais)

En mobilisant autour de cet objectif les dispositifs de droit commun, (école ouverte, lutte contre l'absentéisme, nouvelle chance, cellules d'écoute, dispositifs relais...) dans une dimension plus territoriale et partenariale (veille éducative, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté...).

- Seront privilégiés les soutiens financiers aux actions portant sur la maîtrise de la langue (lecture-écriture), notamment dans les comités de sélection des CLAS (contrats locaux d'accompagnement scolaire)
- Les parents devront être associés aussi souvent que possible et des actions spécifiques leur seront destinées afin de les soutenir dans l'exercice de leur autorité.
- Seront engagées des initiatives spécifiquement destinées à la participation des familles des quartiers populaires, aux associations de parents d'élèves et à toute autre dynamique permettant de les inscrire pleinement dans la communauté éducative.

Promouvoir la connaissance active des droits et devoirs auprès des jeunes adolescents

La méconnaissance par les jeunes de leurs droits et devoirs les conduit soit à se sentir démunis face aux actes discriminatoires, soit à surinvestir cette dimension en se réfugiant systématiquement dans une posture de « victime ».

- Ce travail devra permettre aux institutions et partenaires de collaborer à la mise en œuvre et à l'accompagnement d'un guide à destination des adolescents pour leur permettre d'intégrer ces notions..

Ces engagements, pourront donner lieu à la formalisation d'une convention-cadre entre le Rectorat de Lille et le FASILD.

Modalité de suivi et d'accompagnement

- Le pilotage des axes proposés est intégré au pilotage du PRIPI.
- La mise en œuvre de ce programme d'actions fera l'objet d'un suivi assuré par le groupe de travail issu de la CRILD qui a contribué à son élaboration.
- Ce groupe se réunira à l'initiative conjointe du chef de file Education nationale, des services du SGAR et de la direction régionale du FASILD.

GARANTIR L'EGALITE DE TRAITEMENT ET FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI ET LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

Définition de l'enjeu

Les discriminations raciales, directes ou indirectes, qui affectent le marché du travail, le plus généralement à l'embauche, mais aussi dans le déroulement de la carrière, et plus en amont dès l'entrée en formation, sont en réalité amplement constatées, mais très difficilement quantifiables, peu analysées dans la globalité de leurs manifestations. Elles affectent profondément la dignité des personnes. En bloquant leur intégration sociale et professionnelle, elles entravent le nécessaire sentiment d'appartenance à la société française.

Le service public de l'Emploi a un rôle central. Il s'agit d'une part de faciliter l'intégration professionnelle de personnes désireuses de s'installer durablement sur le territoire national et d'autre part de combattre activement les discriminations raciales, de contribuer à leur identification et de renforcer les moyens consacrés à l'analyse du phénomène à ses causes et à son traitement afin de garantir la dignité des personnes.

Il ne s'agit plus seulement d'agir sur les seuls publics de faible niveau de qualification pour combler des manques ou réduire les handicaps, mais de conduire une action bien plus globale et complexe, nécessitant de combiner les référentiels de l'insertion, centrés sur les publics et ceux de l'égal accès aux droits et de la prévention des processus discriminatoires, centrés sur des systèmes d'organisation complexes dans les institutions publiques ou privées.

Quels que soient le niveau de qualification, le statut des personnes, qu'elles soient demandeurs d'emploi ou salariés, ouvriers, employés ou cadres, hommes ou femmes, il s'agit d'assurer les conditions d'un égal accès aux dispositifs et dispositions existants dans les services publics d'aide à l'emploi ou dans les entreprises.

Seule une vision globale et distanciée et la capacité de comprendre les processus à l'œuvre permettront de convaincre et d'entraîner l'adhésion collective à un projet partagé.

GARANTIR L'EGALITE DE TRAITEMENT ET FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI ET LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

L'insertion professionnelle des personnes issues de l'immigration

L'état des lieux de la population immigrée établi dans le document de la DRASS pour la préparation du PRIPI met bien en évidence la problématique de répartition entre les différentes catégories socio-professionnelles et leur poids dans la population active.

Nous ne disposons pas de données sur les personnes françaises issues de l'immigration. Il n'a pas été mis en place de suivi du marché du travail par nationalité jusqu'à présent ; des données parcellaires sont disponibles.

Le SPE n'est pas favorable à une exploitation systématique de ces données et sa communication par bassin d'emploi.

Par contre il est possible de lancer une réflexion sur les modalités d'exploitation de ces données sous la responsabilité d'un comité de pilotage rassemblant tous les partenaires concernés.

La DRTEFP dispose d'éléments chiffrés sur les demandeurs d'emploi qui pourraient être exploités.

La lutte contre les discriminations raciales et, ou liées au sexe est un des axes prioritaires du Plan national d'action sur l'emploi (P.N.A.E) qui reprend les orientations de la stratégie européenne de l'emploi notamment la restauration de l'égalité des chances.

Le service « Lutte contre l'exclusion » de la DRTEFP comprend dans ses missions un axe Lutte contre les discriminations liées au sexe et à l'origine , deux agents coordonnent et animent les actions entreprises dans nos services.

Dynamiques et engagements internes

L'action publique en faveur de l'égalité concrète des sujets, ne peut en aucun cas se traduire par défaut, à un appel « tacite » aux vocations « militantes » des agents/fonctionnaires, il convient au contraire de l'intégrer comme un réel objet professionnel à l'instar des autres enjeux relevant des compétences de l'Etat. Ceci ne peut s'opérer qu'en incitant à une adhésion et appropriation collective des propositions formulées par l'institution.

Le 17 février 2004 le Service Public pour l'Emploi Régional fut consacré à la problématique de la lutte contre les discriminations. Il a validé les pistes d'actions sur lesquelles ses acteurs souhaitent s'engager de manière concrète dès 2004 en faveur de l'insertion professionnelle des publics issus de l'immigration dans la cadre de la mise en place du PRIPI.

Les propositions présentées par le SPE ont été enrichies par les membres du groupe de travail de l'axe 3.

Il a été décidé d'agir simultanément sur différents leviers, de manière concertée. Les actions d'intervention retenues sont les suivantes :

- Inscrire la lutte contre les discriminations comme axe transversal dans la mise en place des politiques publiques pour l'emploi.
- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes issus de l'immigration.
- Former les acteurs des SPE à cette problématique à travers le programme « Engagement du Service Public de l'Emploi pour Restaurer l'Egalité » (E.S.PE.R.E) et définir les modalités de son extension à d'autres acteurs notamment de la sphère économique.
- Sensibiliser le monde économique à cette problématique en s'appuyant notamment sur les missions des CODAC et les différentes commissions du Comité de Coordination Régional Emploi Formation Professionnelle rassemblant des représentants de l'Etat, du Conseil Régional, des partenaires sociaux ...
- Possibilité de mettre en place un dispositif statistique permettant de repérer l'importance de ces publics et leur typologie afin d'apprécier à terme leur entrée dans les dispositifs de droit commun et leur accès à l'emploi.
- Métiers en tension : Dans le cadre des actions déjà mises en œuvre, favoriser l'accès à ces métiers aux populations issues de l'immigration, en sensibilisant les acteurs à la problématique de la discrimination et en développant des formations qualifiantes en adéquation avec les besoins exprimés par ces populations et les employeurs.
- Création d'entreprises : favoriser la création d'entreprises par l'octroi d'aides spécifiques ; utiliser la communication positive comme levier...
- Favoriser l'accès à l'alternance (contrats d'apprentissage et de qualification) pour les jeunes issus de l'immigration en agissant :
 - ➔ sur l'orientation notamment en milieu scolaire,
 - ➔ sur la représentation des métiers,
 - ➔ sur la sensibilisation et mise en place de conventions de coopération avec les CRCI de la région, les chambres de métiers, les chambres régionales d'agriculture.....
- Décliner localement l'accord cadre national DGEFP/ANPE/FASILD

La mise en place de ses pistes d'action se fera par une meilleure mobilisation des dispositifs de droit commun en faveur de ces populations et par l'utilisation du moyen d'action spécifique 20-6 du CPER intitulé « favoriser la résorption des inégalités particulières relatives à l'insertion professionnelle »*.

Dynamique partenariale

Lutter contre les discriminations en matière d'emploi ne peut se faire qu'avec l'adhésion du monde économique :

- envisager des campagnes de communication et de sensibilisation au plan régional.
- mobiliser les partenaires sociaux à travers les différentes commissions du CCREFP,
- mobiliser les 13 Chambres Régionales de Commerce et de l'Industrie de la région,
- mobiliser les chambres des métiers,
- mobiliser les chambres régionales d'agriculture...
- inscrire cette problématique dans les Plans Régionaux Sectoriels,

Modalités de suivi et d'accompagnement

- **Indicateurs statistiques :** il sera demandé à chaque gestionnaire de mesure de réfléchir à la définition de quelques indicateurs pertinents et à leur suivi dans le temps.
- **Désignation d'un référent régional :** afin de suivre la réalisation des engagements pris dans le cadre du PRIPI un référent régional sera désigné. Ce référent aura aussi une mission plus large d'animation du dispositif en lien avec les autres administrations concernées par la mise en place du PRIPI.
- **Mise en place d'une cellule de veille :** il a été acté que les groupes 2 et 3 continueraient à se réunir régulièrement et qu'en parallèle une cellule de veille serait mise en place au niveau régional et sous l'autorité du préfet de région. Les missions de cette cellule restent à déterminer.

*un tableau de synthèse qui détermine les moyens à mobiliser et les indicateurs de suivi et d'accompagnement envisagés, figure en annexe.

MEMOIRE, IDENTITE, INTEGRATION

Définition de l'enjeu*

L'intégration fonctionne comme un processus fusionnel, jamais comme une amputation. Il n'existe d'intégration durable que nourrie d'une construction identitaire par additionnalité et non par césure, encore moins par censure. Au silence volontaire ou accablé des parents correspond systématiquement la révolte et le rejet des enfants.

« La filiation paradoxale » décrite par le psychanalyste Fethi Benslama, résulte précisément de cette disqualification des systèmes référentiels et de la culture des parents qui provoque une substitution d'autorité au profit des enfants, sans transmission, dans une histoire brutalement interrompue.

Or, les mécanismes d'intégration n'opèrent jamais sur des êtres amnésiques, fictivement recomposés. La résurgence culturelle et identitaire prend alors des formes déstructurées et caricaturales.

Cette analyse a conduit aujourd'hui à travailler sur la question centrale de la mémoire et de la reconstitution des parcours identitaires qui permet de restituer les trajectoires, de valoriser les parcours et de soutenir nombre de projets qui ont contribué à l'émergence de cette thématique.

Il paraît aujourd'hui acquis que « mémoire, identité et intégration » constituent un triptyque difficilement dissociable.

Il manquait pour fédérer ces initiatives un lieu de convergence, mais aussi un lieu symbolique.

C'est le sens du projet porté par Monsieur Jacques Toubon, ancien ministre de la culture, de création d'un « Centre de ressources et de mémoire de l'immigration », qui peut représenter une sorte de totalisation en mouvement, qui pourra inclure mémoire historique et mémoire en mouvement, mémoire des cultures mais aussi cultures en construction.

C'est aussi le sens que prennent certaines initiatives régionales qui pourraient très rapidement donner naissance à un « espace » adapté aux réalités historiques et contemporaines de l'immigration dans notre région.

* Source : FASILD

NOTE DE CADRAGE POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA MEMOIRE DE L'IMMIGRATION EN NORD-PAS-DE-CALAIS*

Le Nord-Pas-de-Calais : terre d'immigration

On ne peut envisager aucune réflexion sur la mémoire de l'immigration en Nord-Pas-de-Calais sans dire que cette région est une terre d'immigration, si ce n'est une terre de passages et de brassages, une terre de rencontres, une terre d'histoire.

Le Nord-Pas-de-Calais est une terre d'immigration ouvrière : la mémoire doit en conséquence se penser comme mémoire sociale, mémoire de luttes, mémoire des mouvements sociaux.

Le Nord-Pas-de-Calais est une terre des industries « mangeuses » d'hommes et de femmes : la mémoire doit donc se faire partielle c'est-à-dire ouvrir à des mémoires spécifiques du textile, de la mine, de la sidérurgie mais aussi à toutes les vagues migratoires successives (Polonais, Italiens, Algériens, Marocains, Africains, et nouvelles migrations...).

L'immigration en Nord-Pas-de-Calais a marqué les grands moments de l'histoire contemporaine de la société française : naissance du Mouvement ouvrier 1936 et le Front Populaire, la résistance et la libération, la bataille du charbon et les Trente Glorieuses, la reconstruction des années 60, les mouvements de 68, la marche pour l'égalité. L'immigration a toujours été présente dans ces moments clés.

L'immigration en Nord-Pas-de-Calais a été marquée par la colonisation et la décolonisation : la mémoire des appelés en Algérie, celle du mouvement nationaliste (Roubaix était le bastion du MNA puis du FLN, la frontière belge a fait partie de la guerre d'Algérie, d'autres faits historiques concernent les Marocains entre autres).

L'immigration c'est également « des corps » ou une réduction du corps à une simple force de travail : la mémoire c'est aussi celle de cette réduction (foyers, trajectoires, etc.) ;

L'immigration se sont des vécus singuliers selon l'origine, le sexe, l'âge : la mémoire doit se décliner en révélant des « absents invisibles » : mémoire des familles, mémoires des mères, mémoires des aînés, mémoire des retraités (y compris ceux rentrés au pays).

Entre singularité et universel : le travail de mémoire

Pour alimenter le travail de remémorisation nécessaire il faut garder à l'esprit que c'est à travers la singularité des récits de vie, des exemples de chacun de ceux qui ont vécu ces questions que peuvent et que doivent émerger les dimensions universelles de la mémoire : la question du rapport colonial au fil de notre histoire, des postures de la domination, de la relation au monde du travail et au monde ouvrier qu'à nourrie notre société, le regard porté et la relation érigée sur la contingence de l'histoire et la singularité des immigrations françaises. Il y a là l'impératif d'un travail de mémoire à faire ici et maintenant, en ce qui concerne notre région riche de son histoire particulière.

*Source FASILD

Partager les mémoires

Au delà du slogan « leur histoire est notre histoire », il s'agit de saisir la formidable occasion de veiller à ce que le fil de nos mémoires singulières et racontées, contribue à « **former notre histoire commune** »

Faire acte de mémoire c'est « choisir ce par quoi nous nous déclarons déterminés » : sans doute faut-il y voir, la nécessité de partager nos mémoires pour (re)constituer ainsi notre histoire commune

Une mémoire au présent

Ainsi, faire histoire commune c'est poser la question de la mémoire de l'immigration comme révélateur d'autres dimensions présentes dans la lutte contre les discriminations (du droit du travail par exemple).

Comme le dit Paul Ricoeur, la mémoire est « le présent du passé ». Penser la mémoire de l'immigration ne peut avoir de sens que si est pensé de façon concomitante le présent de l'immigration. Dès lors, les formes historiques de la domination doivent être réinterrogées pour la pertinence de leur portée actuelle.

Des principes pour agir

Une mémoire réappropriée par les premiers concernés

Le travail de mémoire nécessite que soit réappropriée la mémoire de l'immigration par les premiers intéressés, c'est-à-dire par les personnes issues de l'immigration. Toutefois, le travail de mémoire n'a de sens, au risque de tomber dans des particularismes stériles, que s'il sert à dire ce qui fait sens commun, ce qui fait que nous sommes uniques et identiques, c'est-à-dire qui fait la société.

Il ne s'agit pas de poser une quelconque différence pour elle-même mais pour qu'elle permette d'être dépassée pour donner du sens au commun.

Le rapport de la mémoire à l'histoire et au patrimoine nécessaire

Aucun travail de mémoire ne peut faire l'impasse sur un travail de définition du rapport qui s'opère entre mémoire et devoir de mémoire (en lien à la question de l'oubli), du statut social actuel plus général du patrimoine (qu'il soit populaire, historique, culturel, artistique, commun, etc.) et du lien qu'entretien(nent) la mémoire, les mémoires à l'histoire.

Le rapport entre des mémoires multiples qui traversent notre histoire

Pas de mémoire de l'immigration sans établir les liens à d'autres mémoires et à leurs contextes : la mémoire des immigrations, les mémoires ouvrières et la mémoire du travail dans le contexte historique national du XIXe au XXIe siècle, l'histoire coloniale et de la décolonisation, et plus largement l'histoire nationale, du nationalisme et des nations.

Cultiver une mémoire à distance

Le travail de mémoire ne peut également faire l'impasse sur la nécessité de favoriser des approches permettant une distance scientifique notamment à travers des approches sociologiques, anthropologiques, historiques... de ces questions.

La mémoire comme levier de transformation des représentations sociales

Le travail de mémoire doit agir sur les représentations sociales actuelles des groupes sociaux, quelles que soient les appartenances, quels que soient les groupes sociaux considérés,

- en mobilisant le débat sur les enjeux réels : la place faite à l'autre et les représentations de l'altérité dans notre société,
- en redonnant et en restituant la parole et la place : faire sortir de l'oubli, des « trous de mémoire » et de la mémoire confisquée, oubliée d'une large part de la population.

Une mémoire vivante et citoyenne

Dans ce contexte, il nous faut construire une mémoire vivante, constitutive et constructive d'une citoyenneté d'aujourd'hui pour tous et en particulier pour les jeunes issus de l'immigration : une mémoire pose et reconnaît une place pour tous et pour chacun.

Tout travail de mémoire doit respecter une « éthique de l'autre » rigoureuse

Tout travail de mémoire doit forcément, à la fois faire œuvre de pédagogie, viser à produire plus de lien social, mobiliser pour ce faire une production artistique et/ou culturelle, produire du savoir. Cela nécessite une explicitation du sens donné à la démarche et de ce fait, des principes « éthiques » qui lui sont appliqués.

Plutôt que de démultiplier les travaux sur la mémoire il convient davantage d'encourager un travail approfondi répondant à de réelles exigences. Veiller à ce que chaque acteur (syndicats, villes, associations familiales et bien d'autres encore...) intègre ces principes dans la genèse même des projets.

Pour finir, l'immigration a vécu, construit, souffert, sans laisser de trace tangible, un tel travail contribuerait à rendre visible ce qui aujourd'hui ne l'est pas encore. Il conviendra d'encourager les actions et projets dans ce sens (appellation des rues, exploitation des mémoires, valorisation des parcours de vie, conservation des productions) en mobilisant par exemple les archives publiques et privées (archives départementales).

Autant de points qui seront déclinés prochainement par les membres du groupe de travail dédié.

EN GUISE DE CONCLUSION : LES CONDITIONS DE LA REUSSITE

Au niveau régional

La méthode retenue et mise en œuvre a permis de très riches débats et productions au sein des groupes de travail.

- Toutes les productions des services n'ont pu être intégrées dans ce programme, certaines seront développées ultérieurement (l'action des médiateurs de la république), d'autres sont déjà à l'œuvre et seront suivies dans le cadre d'un groupe de travail (démarche « sports et femmes » initiée par la direction régionale Jeunesse et Sports).
- Cette méthode a permis l'élaboration d'un programme totalement rénové et d'un document de travail opérationnel permettant de rendre visibles et lisibles les engagements des institutions, par la proposition de mesures concrètes, de moyens à mettre en œuvre et de modalités de suivi et d'évaluation, ce en parfaite complémentarité avec le programme régional du FASILD.
- Cette dynamique sera maintenue, il conviendra de la faire vivre, notamment par le maintien des groupes de travail existants, par la constitution des groupes de travail portant sur les axes « Mémoire-Immigration », « accès aux droits », « accès au logement », mais également par une **déclinaison locale sous la responsabilité des Sous-Préfets**.
- **Un référent intégration/lutte contre les discriminations** sera désigné dans chaque service afin d'échanger une ou deux fois par an sur la mise en œuvre des mesures proposées.
- Afin de garantir la prise en compte de cette problématique, les appels à projets financés par l'Etat ainsi que les conventions de financement mentionneront la nécessaire prise en compte des enjeux d'intégration et de la lutte contre les discriminations.

Au niveau national

- Ces enjeux spécifiques doivent être clairement inscrits dans les Directives Nationales d'Orientation (DNO) des différents Ministères, au sein chapitre particulier. C'est à cette condition que la déclinaison locale pourra effectivement se réaliser dans des actions concrètes.
- Les administrations centrales seront ainsi parfaitement informées des succès, difficultés, voire échecs rencontrés sur le terrain.

La réussite de cette démarche réside davantage dans les synergies nécessaires à la mise en œuvre que dans la mobilisation de moyens financiers supplémentaires.

ANNEXES

Annexe 1

Comité Interministériel à l'Intégration du 10 Avril 2003 : Programme d'actions

Annexe 2

Synthèse du Plan Départemental du Nord

Annexe 3

Les acteurs du CAI en Nord-Pas-de-Calais

Annexe 4

Diagnostic – Inspection Académique du Nord

Annexe 5

Tableau de synthèse des propositions du SPER

Annexe 6

Composition des groupes de travail
Composition du Comité de Pilotage

ANNEXE 1

Comité Interministériel à l'Intégration, 10 avril 2003

⇒ PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

1. Construire des parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants.

11- Mise en place du service public de l'accueil des nouveaux migrants.

1. Créer l'Agence française pour l'accueil et les migrations internationales (AFAMI) et mettre en place un véritable service public de l'accueil
2. Renforcer l'action sanitaire dans le cadre de la politique d'accueil
3. Renforcer les formes adaptées de scolarisation au profit des élèves nouveaux arrivants
4. Préparer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes étrangers de 16 ans nouvellement arrivés en France

12- Créer le contrat d'accueil et d'intégration.

5. Créer le contrat d'accueil et d'intégration
6. Créer le Contrat d'Accueil et d'Intégration : la formation linguistique des nouveaux arrivants, une nécessité
7. Le Contrat d'Accueil et d'intégration : la formation civique, une priorité
8. Le Contrat d'Accueil et d'Intégration : lier service public de l'accueil et service public de l'emploi, une finalité
9. Initier une journée d'information (Vivre en France) pour les nouveaux arrivants

13. Consolider les parcours d'intégration.

10. Favoriser l'accès aux droits concernant plus particulièrement les étrangers
11. Conforter et cibler les missions des adultes-relais
12. Faciliter l'accès des migrants à la prévention et l'éducation à la santé
13. Créer des centres d'apprentissage du français dans les quartiers
14. Développer l'offre de formation au français pour les candidats à la naturalisation
15. Encourager l'apprentissage de la langue française par la diffusion de programmes radiophoniques

16. Adapter l'offre de logements aux besoins identifiés localement

17. Réduire les délais de naturalisation

2. Assurer la promotion sociale, professionnelle et individuelle

21. Privilégier l'accès à l'éducation

18. Aider les enseignants à accueillir les élèves dans leur diversité

19. Refondre les outils d'information et d'orientation scolaire

20. Cibler le dispositif de bourses au mérite

21. Favoriser l'intégration, par la formation et l'emploi, en zone rurale

22. Prévenir les ruptures scolaires et éducatives

23. Promouvoir l'accompagnement à la scolarité

24. Soutenir la fonction parentale, notamment dans l'accompagnement scolaire

25. Étendre le dispositif « Ecole ouverte » à toutes les Académies

26. Créer l'émulation en liant des établissements scolaires des quartiers à des partenaires prestigieux

27. Valoriser la fonction intégratrice du sport

28. Favoriser l'accès des jeunes aux arts et à la culture

22. Privilégier l'accès à l'emploi

29. Construire un cadre d'expertise et de prospective des besoins de main d'œuvre

30. Donner à l'apprentissage de la langue française le statut de compétence professionnelle

31. Mobiliser les grands réseaux économiques pour la promotion sociale et professionnelle

32. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur

33. Doubler le nombre de bénéficiaires de parrainage vers l'emploi

34. Renforcer le lien Ecole-Entreprise

35. Consolider la création d'activités ou d'entreprises par des personnes d'origine étrangère

36. Encourager l'initiative économique

37. Préparer aux concours et informer les candidats aux métiers de la fonction publique.

23.Changer les représentations

38.Créer un centre de ressources et de mémoire de l'immigration (voir lettre de mission en annexe)

39.Développer des actions pédagogiques à travers la transmission de la mémoire combattante

40.Inviter la télévision publique à témoigner de la diversité des composantes constitutives de la société française

41.Valoriser les actions de citoyenneté en direction de la jeunesse à travers la réserve citoyenne

42.Dynamiser la mission civique à l'école

43.Améliorer l'accueil du public en préfecture

44.Reconnaître les apports des musiques étrangères dans la constitution du patrimoine de la musique française

45.Mobiliser des sportifs, entraîneurs ou éducateurs de haut niveau dont l'image et le parcours favorisent l'intégration

46.Simplifier l'accès aux droits et prestations de droit commun offertes aux travailleurs immigrés âgés

3.Agir contre les intolérances pour l'égalité des droits.

31.Agir contre les discriminations

47.Centrer les missions des CODAC sur des actions de prévention

48.Renforcer la présence de délégués du Médiateur de la République dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

49.Former les acteurs publics et privés de l'emploi à la prévention des discriminations raciales

50.Combattre localement les discriminations à l'emploi

32.Agir pour l'égalité Hommes/Femmes

51.Promouvoir à l'école dès le plus jeunes âge le respect mutuel filles-garçons

52.Renforcer les actions de formation professionnelle dans les secteurs où les femmes sont peu représentées

53.Promouvoir l'égalité hommes-femmes par le développement de la pratique sportive

54.Prévenir les mariages forcés

55. Relancer un programme de lutte contre les mutilations sexuelles

ANNEXE 2

Synthèse du Plan Départemental d'Accueil du Nord

Les travaux du Plan départemental d'accueil du Nord ont débuté en septembre 2000, 5 groupes thématiques ont été constitués : santé - protection sociale, scolarisation, logement - hébergement, emploi - formation et accompagnement social.

Après un rappel des procédures, le PDA du Nord présente les conditions d'accueil et de suivi, la mise en place du contrat d'accueil et d'intégration, puis ses propositions.

Les conditions d'accueil et de suivi

La mise en place de la plateforme dans le département

- Dans le département du Nord, la première plateforme s'est déroulée le **29 avril 1999**. Elle constitue un **lieu de ressources polyvalent** où les primo-arrivants peuvent trouver, en un site unique, une offre coordonnée de différents services adaptés à leurs premiers besoins et à leurs attentes. Conçue autour de la visite médicale de l'Office des Migrations Internationales, elle concerne dans un premier temps, les conjoints de français et les familles de réfugiés et, pour les familles arrivant dans le cadre du regroupement familial, celles qui n'ont pas passé la visite médicale dans leur pays d'origine.

L'accueil des nouveaux arrivants s'organise en **plusieurs phases regroupées en une demi-journée**. Un caractère convivial est donné à cette rencontre.

Cet accueil sur la plateforme permet :

- **d'établir un premier état des besoins** des nouveaux arrivants,
- de délivrer une **information** sur les différentes **démarches** à entreprendre,
- de **proposer**, le cas échéant, **une rencontre avec un (e) assistant (e) du service social** spécialisé le jour même sur la plateforme (SSAE ou ASSFAM), afin d'évaluer si un suivi individuel ou un accompagnement social est nécessaire,
- d'envisager si nécessaire, un **positionnement linguistique** (le jour même sur la plateforme) sur demande de l'auditeur social de l'O.M.I. destiné à évaluer les besoins de formation avec orientation si nécessaire vers des structures d'alphabétisation ou des cours de français langue étrangère (durée : 30 minutes environ).

A la fin de chaque séance d'accueil, un temps d'**évaluation** de la séance est organisé, au moyen d'une grille d'évaluation.

15 personnes sont convoquées par plateforme, les convocations sont envoyées 15 jours avant.

Après plus de 3 ans de fonctionnement, un **bilan de la plateforme d'accueil** a été effectué. Il a abouti à des propositions d'amélioration notamment sur l'adéquation offre/besoins sur la plateforme :

- par la présence d'une personne ressource de l'ANPE sur la plateforme ;
- par la connaissance des coordonnées de « personnes ressources » au sein des CAF et des CPAM ;
- par des réponses plus concrètes en matière d'accès au logement ;
- par l'obtention de « retours » de la part des organismes et services vers lesquels les personnes sont orientées ;
- par l'organisation de réunions avec des personnes passées sur la plateforme un an auparavant (examen des parcours- discussion sur les problèmes résolus et ceux qui ne le sont pas) ;
- par des convocations moins tardives ;
- par l'amélioration des conditions d'accueil à la cité administrative.

les propositions du PDA du Nord

l'accès à la santé

- **Former** les agents appelés à recevoir des étrangers dans les services publics et institutions;
- **Editer un guide des référents** des différentes institutions, notamment des organismes de protection sociale ; les services sociaux spécialisés confrontés à une situation particulière pourraient, dans ces conditions, contacter de façon efficace le correspondant identifié et améliorer le service rendu aux personnes.
- **Harmoniser** la mise en œuvre des différents textes réglementaires pour un traitement équitable de toutes les situations et une interprétation identique dans les différents organismes de protection sociale (8 CPAM et 9 CAF dans le Nord)

D'une manière générale, il est convenu de veiller à ne pas trop multiplier l'information et d'éviter l'édition de guides multiples. Il faut s'orienter plutôt vers des informations courtes et bien ciblées.

la scolarisation des enfants

- Mener une étude de population sur les enfants des classes d'accueil (suivi de cohortes)
- Réaliser un diagnostic départemental précis sur les modes de scolarisation des enfants et la mise en œuvre de l'enseignement du français langue étrangère en sollicitant les chefs d'établissement sur les modalités de prise en charge de l'enfant, l'organisation de l'enseignement français langue étrangère, le partenariat avec le secteur associatif, et en établissant une cartographie des associations recevant des élèves allophones.

- Préparer l'accueil des élèves en amont de leur arrivée dans les classes par un partenariat OMI-inspection académique-services sociaux spécialisés.
- Favoriser la constitution d'un réseau des intervenants en enseignement du français langue étrangère (FLE) et en accompagnement à la scolarité des non francophones
- Mettre en place un module de formation spécifique pour les enseignants
- Favoriser la scolarisation des jeunes allophones de 16 à 18 ans
- créer des classes supplémentaires de CLIN et de CLA
- mettre en place un comité de suivi

L'accès au logement

- Rendre opérationnel le principe d'enregistrement des demandes de logement via un numéro unique départemental.
- Améliorer l'information des bailleurs sur la population primo-arrivante et sur ses droits, et remédier aux incertitudes et blocages divers durant la période d'attente de l'obtention d'un titre de séjour.
- Améliorer la communication et la coordination entre les acteurs du logement et ceux ayant en charge l'accueil des primo-arrivants, grâce à des procédures clairement définies.
- Mieux anticiper les conséquences du regroupement familial.

L'insertion professionnelle

- Améliorer l'orientation des primo-arrivants en matière d'emploi et de formation par la présence des services de l'ANPE et des missions locales sur la plateforme d'accueil
- Assurer le suivi des primo-arrivants après leur passage sur la plateforme d'accueil. Pour ce faire, le cahier des charges de la plateforme pourrait être modifié pour qu'un opérateur soit chargé de ce suivi.
- Garantir l'adéquation entre la formation proposée aux primo-arrivants et leurs besoins par la mise en place d'actions expérimentales sur les deux principaux bassins d'emploi.
- Associer les équipes locales du service public de l'emploi (SPE local), l'ASSFAM, le SSAE et un représentant de la plateforme d'accueil aux travaux.
- Organiser des actions de parrainage avec soutien individualisé des compagnies consulaires et branches professionnelles, en direction des jeunes.

L'accompagnement social

- Améliorer l'information du public primo-arrivant sur les missions du Conseil Général par la mise à disposition de nouvelles plaquettes d'information
- Généraliser les outils de liaison et de coordination entre les services sociaux

ANNEXE 3

Les acteurs du CAI en Nord-Pas-de-Calais

Expérimentation au : 1^{er} juillet 2003

Département : Nord

PRIPI : OUI

Organisation de l'accueil

PDA : oui

PFA : ouverte en avril 1999

Adresse : 892 avenue de la République–59700 MARQ-EN-BAROEUL

Nombre de séances de PFA prévues en 2004 : 199

Fréquence hebdomadaire : lundi et jeudi l'après-midi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi le matin

Les flux

Estimation du nombre de CAI potentiels : 2 690

Nombre de signataires en 2003 : 1130

Répartition par principales nationalités (populations potentielles en 2003) :

Prestataires FASILD

LINGUISTIQUE

Bilans de prescription : POLE NEUF TROIS (lot n° 24)

25 rue Salvador Allende 93000 BOBIGNY - Tel : 01 48 96 16 75

Formation : ID FORMATION (lot n° 36)

113, rue de Lannoy – 59800 LILLE FIVES – Tél : 03 20 04 03 07

Bilan d'orientation : MEDIATION LISEA (lot n° 23) – 57 rue Pierre de Roubaix 5911 ROUBAIX

Tel : 03 20 20 07 37

Formation civique : SA COOPERATIVE ID FORMATION (lot n° 6) – 113, rue de Lannoy 59800 LILLE FIVES – Tél : 03 20 04 03 07

Journées d'information « Vivre en France » : ASSFAM (lot n° 6) – 5, rue Saulnier 75009 PARIS Tél : 01 48 00 90 70

Service social spécialisé

SSAE

ASSFAM

Acteurs institutionnels de l'accueil

OMI : Christophe GONTARD – Délégué régional

FASILD : Fadéla BENRABIA – Directrice régionale

Agents du FASILD chargés de suivre le CAI : Josette ATZORI - CM – Tel : 03 28 38 01 05 -
Françoise BONTE – ATA- Tel : 03 28 38 01 04

Préfet : Jean-Pierre RICHER

Interlocuteurs de la préfecture : Christophe MARX - Secrétaire général adjoint

Tel : 03 20 30 57 65

Monsieur PLASSON – Directeur réglementation et libertés publiques – tel : 03 20 30 53 30

Directeur de la DDASS : Evelyne SYLVAIN

Interlocuteur de la DDASS : Christophe MUYS – Inspecteur – Tel : 03 20 18 33 89

Activité 2003

Les chiffres au 31 décembre 2003 : 1 158 audits, 1 130 CAI signés (97,6 %), 1 119 formations civiques programmées (99 %), 445 formations linguistiques programmées (39,4 %), 626 AMCL délivrées (55,4 %) et 74 accompagnements sociaux programmés (6,5 %)

Activité OMI			Activité FASILD			
			Formation civique			
Flux prévisionnel	Nombre d'audits réalisés	Nombre de signataires du CAI	Nombre de personnes orientées	Nbre de personnes inscrites	Nbre de personnes présentes	Nbre de journées réalisées
1 426	1 213	1 130	1 123	1091	841	73
			Bilan de prescription linguistique			
				Nbre de bénéficiaires	Nbre d'heures prescrites	Nombre d'heures de bilan réalisées
				283	70 600	143
			Formation linguistique			
Formations programmées	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'heures réalisées au 31/12/03				
461	274	24 217				

Expérimentation au : 1^{er} juillet 2004

Département : Pas-de-Calais

PRIPI : OUI

Organisation de l'accueil

PDA : en cours

PFA : ouverture prévue le 1^{er} juillet 2004

Nombre de séances de PFA prévues en 2004 : 22

Fréquence hebdomadaire (jour de la semaine et plage horaire) :

Les flux

Estimation du nombre de CAI potentiels : 298

Nombre de signataires en 2003 : aucun

Répartition par principales nationalités (populations potentielles en 2003) :

Prestataires FASILD

LINGUISTIQUE

Bilans de prescription : POLE NEUF TROIS (lot n° 24) - 25 rue Salvador Allende
93000 BOBIGNY - Tel : 01 48 96 16 75

Formation : UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE (lot n° 37) –
11 rue Auguste Angellier 59000 LILLE – Tel : 03 20 58 11 11

Bilan d'orientation : MEDIATION LISEA (lot n° 23) – 57 rue Pierre de Roubaix 5911
ROUBAIX
Tel : 03 20 20 07 37

Formation civique : SA COOPERATIVE ID FORMATION (lot n° 6) – 113, rue de Lannoy
59800 LILLE FIVES – Tél : 03 20 04 03 07

Journées d'information « Vivre en France » : ASSFAM (lot n° 6) – 5, rue Saulnier
75009 PARIS
Tél : 01 48 00 90 70

Service social spécialisé

SSAE

ASSFAM

Acteurs institutionnels de l'accueil

OMI : Christophe GONTARD – Délégué régional

FASILD : Fadéla BENRABIA – Directrice régionale

Agents du FASILD chargés de suivre le CAI : Josette ATZORI - CM – 03 28 38 01 05 –
Françoise BONTE

Préfet : Cyrille SCHOTT

Interlocuteur de la préfecture : Monsieur COLLAS – Chef du bureau des étrangers

Tel : 03 21 21 22 33

Directeur de la DDASS : MADAME VAN RECHEM

Interlocutrices de la DDASS: Anne-Marie TETELIN – Inspectrice – Tel : 03 21 60 30 08

ANNEXE 4

Diagnostic – Inspection Académique du Nord

A partir du programme d'actions issu du comité interministériel a l'intégration du 10 avril 2003 et formalisé sous la forme de fiches action, ce document fait le point de la situation pour chacune des actions proposées concernant l'éducation nationale.

Axe 1 : Construire un parcours d'intégration

Fiche 3 : renforcer les formes adaptées de scolarisation au profit des élèves nouveaux arrivants.

La politique d'accueil des élèves étrangers non francophones mise en place par l'Inspecteur d'Académie est articulée autour des axes suivants :

- Pour les enfants de moins de 16 ans : scolarisation dans des classes spécifiques CLIN ou CLA, réparties sur le territoire. Lorsque l'accueil dans de telles structures n'est pas possible, les élèves sont affectés dans l'établissement de secteur, qui peut se voir attribuer des moyens supplémentaires pour la mise en place d'un enseignement de français langue seconde.
- Pour les enfants de 16 à 18 ans : depuis deux ans un dispositif d'accueil, d'évaluation du niveau linguistique et du projet professionnel a été mis en place. Il s'agit du dispositif « passage » ; à l'issue de celui-ci, les élèves sont affectés en lycée et bénéficient d'un enseignement du français de 3, 6 ou 12 heures hebdomadaires selon les résultats de l'évaluation conduite par le CASNAV.

ANALYSE GENERALE

Il s'agit d'une photographie réalisée à un moment donné, basée sur les remontées de l'enquête ministérielle diligentée dans toutes les écoles et tous les établissements du département. Des comparaisons sont possibles avec l'année précédente.

L'enquête fait état des effectifs suivants :

	2002	2003	Evolution	
1 ^e degré	179	326	+ 147	+ 83%
Collège	492	463	- 29	- 6%
L.P.	51	100	+ 39	+ 96%
LEGT	21	65	+44	+ 300%
Total	743	954	+211	+ 29%

Une forte progression des effectifs accueillis dans le 1^e degré est à signaler (+ 147 élèves soit une progression de 83%) de même qu'en lycée professionnel (+ 96%) et en LEGT (+ 300%).

Sur le plan géographique, une analyse par bassin permet d'appréhender la problématique de l'accueil des élèves non francophones dans une perspective territoriale.

ANALYSE TERRITORIALE

Les bassins de Lille-Centre et Roubaix-Tourcoing accueillent la plus forte proportion de ces élèves soit, selon les niveaux, au moins la moitié des effectifs départementaux.

	1 ^e degré	Collège	Lycée prof	LEGT
Bassin de Roubaix	114 (35%)	164 (35%)	38 (38%)	24 (37%)
Bassin de Lille-Centre	66 (20%)	109 (24%)	37 (37%)	23 (35%)
Ensemble	50%	59%	75% *	47%

* Cette proportion correspond à l'impact du dispositif passage sur les structures de ces bassins où il est implanté.

Les autres bassins particulièrement concernés sont :

- Sambre-Avesnois pour le 1^e degré : 34 élèves (10%)
- Lille-Est pour les collèges : 68 élèves (15%)
- Douaisis pour les lycées : 14 élèves (21%)
- Dunkerque-Flandre pour les L.P. : 12 élèves (12%)

L'accueil des élèves étrangers non-francophones est donc fortement concentré sur la grande métropole lilloise dont Roubaix-Tourcoing mais on assiste au développement de l'accueil en d'autres points du territoire.

ANALYSE SELON LES TYPES DE STRUCTURE

Cette analyse porte sur les modalités de scolarisation des élèves primo-arrivants non francophones

- dans le 1^e degré

100 élèves sur 326 sont scolarisés en CLIN soit 30%. Les classes d'initiation couvrent le territoire de façon plus ou moins homogène mais des besoins peuvent se faire sentir en certains points du territoire où les élèves sont accueillis en cursus ordinaire.

- dans le 2nde degré

241 élèves sur 463 sont scolarisés en CLA soit 52%. Un nombre important d'élèves sont scolarisés en cursus ordinaire dans le bassin de Lille-Centre (53), Roubaix-Tourcoing (68) et Valenciennes (30).

Axe 2 : Garantir l'égalité- Institution scolaire et parcours de réussite

Fiche 18 : Aider les enseignants à accueillir les élèves dans leur diversité.

Deux types de formation sont aujourd'hui mis en place : l'une, systématique pour tout nouvel enseignant intervenant en CLIN ou CLA, l'autre, sur la base du volontariat, proposée à l'ensemble des membres de l'équipe éducative, sera intégrée au plan académique de formation. Il conviendrait de mobiliser d'avantage les dispositifs existants afin de recentrer les enseignants sur le cœur de leurs missions.

Fiche 19 : refondre les outils d'information et d'orientation scolaire.

Un nombre important d'outils existe, tels que les cassettes de l'ONISEP « l'école au cœur de la vie » ou les documents du CRDP de Strasbourg. Un groupe travaille actuellement à l'actualisation de ces documents. Ce groupe est constitué de directeurs de CIO, de représentants de l'ASFAM, du SSAE et du CASNAV. Un premier CD-ROM, intitulé « L'école en France » est d'ores et déjà achevé.

Fiche 22 : Prévenir les ruptures scolaires et éducatives.

Cf. contrat de ville, veille éducative, dispositifs, pilotage local.

De nombreux dispositifs existent dans les établissements : prévention de l'absentéisme, du décrochage scolaire, aide aux devoirs, cellule d'écoute, etc... à cela, on peut ajouter les actions mises en œuvre par la mission générale d'insertion et le dispositif « 14-16 ans » : la plateforme des métiers.

Fiche 24 : Soutenir la fonction parentale.

Cf. fiche 19. Un axe de travail important et déterminant pour la réussite des enfants. Certains parents n'osent pas franchir la porte de l'école.

Fiche 25 : Etendre le dispositif « école ouverte » à toutes les académies.

Les classes à projet artistique et culturel, les ateliers artistiques se sont développés dans le département en privilégiant les initiatives émanant des établissements situés en zone défavorisée.

Fiche 34 : Renforcer le lien Ecole-Entreprise.

Une convention commune associe le Rectorat et le Medef et fixe le cadre du partenariat en termes d'objectifs et d'actions à décliner. De plus, de nombreuses actions existent au niveau départemental ou local telles que l'organisation de « forum des métiers », les opérations « jeunes- industrie », « bravo l'industrie » etc... Cf. parrainage

Fiche 37 : Préparer aux concours et informer les candidats aux métiers de la fonction publique.

Une opération de ce type a été expérimentée dans le département du Nord dans les bassins de Lille et Valenciennes. L'organisation était confiée aux présidents de Gréta, aidés des directeurs de CIO et consistait en l'organisation de forums des métiers et de concours de la fonction publique dans les quartiers défavorisés. 450 jeunes ont fréquenté ces forums dans 4 communes différentes.

ANNEXE 5

PISTES DE TRAVAIL ENVISAGEES ET OBJECTIFS	MOYENS A MOBILISER	INDICATEURS DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT
<p>1 – Inscrire la lutte contre les discriminations comme axe transversal dans la mise en place des politiques publiques pour l'emploi.</p>	<p>mise en place d'une cellule de veille qui se réunira périodiquement</p>	<p>- indicateurs statistiques à déterminer et à programmer,</p>
<p>2 – Accès à l'emploi des jeunes issus de l'immigration :</p> <p>a) favoriser l'accès aux concours des fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière aux jeunes issus de l'immigration par un accompagnement spécifique.</p> <p>b) il y a 4 fois plus de jeunes diplômés bac + 5 au chômage parmi les jeunes issus de l'immigration, comment renforcer le dispositif actuel de mise à l'emploi de ces jeunes.</p> <p>c) renforcer le dispositif de parrainage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - SIFE collectifs - Les APP (ateliers pédagogiques personnalisés) dispositif organisé en 43 sites cofinancés par l'Etat et la Région. L'animation est financée par l'Etat on envisage d'inscrire la problématique de la lutte contre les discrimination comme piste d'action dès 2004. - Passeport Jeunes Diplômés CPER, - Veiller à ce que le dispositif parrainage profite davantage aux personnes issues de l'immigration. 	<p>- nombre de bénéficiaires et rapports qualitatifs harmonisés,</p>

PISTES DE TRAVAIL ENVISAGEES ET OBJECTIFS	MOYENS A MOBILISER	INDICATEURS DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT
<p>Former les acteurs des SPEL à cette problématique à travers le programme ESPERE et modalités de son extension à d'autres acteurs notamment de la sphère économique.</p>	<p>2004 année d'expérimentation du programme ESPERE Deux formateurs en binôme issus de (l'AFPA, l'ANPE, Mission Locale et ou services déconcentrés du TRAVAIL) Deux sessions d'une journée espacées de trois semaines et ce jusqu'à fin 2004 Les binômes interviendront auprès du SPER régional et des différents SPE des territoires.</p>	<p>-réalisation du programme en nombre de sessions effectuées -nombre d'acteurs des SPE sensibilisés -nombre d'institutions représentées -retombées sur la rédaction des Plan d'Actions Locaux et sur les actions entreprises -Propositions des SPE en matière de sphère économique</p>
<p>4 – Sensibiliser le monde économique à cette problématique</p>	<p>CODAC, CCREFP (Comité de Coordination Régional.Emploi et Formation Professionnelle), CRCI (il en existe 13 dans la Région),...</p>	<p>Nombre de campagnes, communications... Nombre de commissions du CCREFP ayant abordé la problématique</p>

PISTES DE TRAVAIL ENVISAGEES ET OBJECTIFS	MOYENS A MOBILISER	INDICATEURS DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT
<p>5 – Possibilité de mettre en place un dispositif statistique permettant de repérer l'importance de ces publics et leur typologie afin d'apprécier à terme leur entrée dans les dispositifs de droit commun et leur accès à l'emploi.</p>	<p>Mobiliser les moyens du SEPES voir même ceux de la DARES au niveau national. Les modalités de cette saisine reste à définir. Les membres du SPER ont manifesté des craintes par rapports aux dérives que pourrait engendrer ce travail statistique...</p>	
<p>6 – Métiers en tension : il s'agit d'adapter l'offre à la demande d'emploi en agissant notamment sur l'offre de formation....</p>	<p>Mobiliser les services des ALE, de L'AFPA....</p>	
<p>7 –Création d'entreprise : favoriser la création d'entreprises par l'octroi d'aides spécifiques ; utiliser la communication positive comme levier...</p>	<p>- ACCRE, - PRCTE Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprises</p>	<p>Nombre d'entreprises créés</p>
<p>8 – Favoriser l'accès à l'alternance (contrats d'apprentissage et de qualification) pour les jeunes issues de l'immigration en agissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'orientation notamment en milieu scolaire, - travailler sur la représentation des métiers, - sur la sensibilisation et mise en place de conventions de coopération avec les CRCI de la région, les chambres de métiers, les chambres régionales d'agriculture..... - 	<p>DDTEFP, CRCI, Education Nationale.... Prévoir une intervention spécifique sur la lutte contre les discriminations.</p>	<p>Nombre de manifestations organisées</p>
<p>9 – Décliner localement l'accord cadre national DGEFP/ANPE/FASILD</p>	<p>Accord local</p>	<p>Nombre de conventions</p>

ANNEXE 6
Composition définitive au
4 février 2004

AXE 1 : Accueil – Construction des parcours d'intégration en direction des primo-arrivants

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
Inspection Académique du Nord
Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Délégation Régionale de l'OMI
Direction Régionale de l'ANPE
Direction Départementale de l'Equipeement du Nord
Inspection Académique du Pas-de-Calais
Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Nord
Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pas-de-Calais
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociale du Nord
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociale du Pas-de-Calais
Direction de la Réglementation et Services des Etrangers Préfectures Nord et Pas-de-Calais

PARTENAIRES SOCIAUX/EMPLOYEURS/CAF

Monsieur DEMARQUE
Monsieur COGNACQ

PERSONNALITES QUALIFIEES

Monsieur ALI
Madame NAOU
Monsieur LAIDEBEUR

Chef de file :

Etat : DRASS-DDASS
Secrétariat : DRASS

AXE 2 : Garantir l'égalité : Institution scolaire et parcours de réussite

COMPOSITION DEFINITIVE **au 4 Février 2004**

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales
Direction Régionale des Services Pénitentiaires
Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
Inspection Académique du Nord
Inspection Académique du Pas-de-Calais
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord

AUTRES PERSONNALITES QUALIFIEES A ASSOCIER :

Monsieur CLEMENT d'Aréli

COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Monsieur VANDIERENDONCK
Monsieur KANNER

PARTENAIRES SOCIAUX/EMPLOYEURS/CAF

Madame HOUDET
Monsieur DUTOICT

PERSONNALITES QUALIFIEES :

Monsieur DIOP
Monsieur GHARBI
Monsieur ZATAR
Madame ELMARABET
Monsieur SOUIDA

Chef de file :

Inspection Académique : Monsieur MORTELETTE-Madame NAOUI
Secrétariat : DRASS

AXE 3 : Garantir l'égalité : Accès à l'emploi – Promotion sociale et professionnelle

COMPOSITION DEFINITIVE **au 4 Février 2004**

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Secrétariat de la CODAC du Nord
Secrétariat de la CODAC du Pas-de-Calais
Le Délégué Régional Médiateur de la République
Direction Régionale Jeunesse et Sports
Rectorat de Lille : Cellule « Discriminations Egalité des chances »
Préfecture du Nord/Pas-de-Calais – Service des Etrangers
Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales
Inspection Académique du Pas-de-Calais
Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Nord
Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pas-de-Calais
Direction Régionale de l'ANPE
Direction Régionale de l'AFPA
Direction Régionale Droits des Femmes
Direction Départementale de l'Equipement du Pas-de-Calais

COLLECTIVITE TERRITORIALE

Monsieur CSIEZINSKI

PARTENAIRES SOCIAUX/EMPLOYEURS/CAF

Madame VAUTRIN
Monsieur POISSON
Monsieur BOUGEZDA
Monsieur BEAUVOIS
Monsieur BOURAS
Monsieur VANDECOUVELAERE
Madame LUCCHINACI

PERSONNALITES QUALIFIEES

Madame FAHEM
Monsieur DERROUCHE
Madame KOROGHLI

Chef de file :

DRTEFP/DRANPE
Secrétariat : DRASS

LES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

Monsieur le Préfet de Région, Président
Monsieur le Préfet du département du Pas de Calais,
Monsieur le Sous-Préfet chargé de la politique de la ville,
Madame la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord Pas de Calais,
Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord,
Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales par intérim du Pas de Calais
Madame la Directrice Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Nord Lille
Monsieur le Directeur Départemental du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Nord Valenciennes
Monsieur le Directeur Départemental du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pas de Calais
Monsieur le Directeur Régional de l'ANPE
Monsieur le Recteur de l'académie de Lille,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Nord, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Pas de calais, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale,
Monsieur le Directeur Régional et Départemental Jeunesse et Sports
Monsieur le Directeur Régional de l'équipement
Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement du Nord
Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement du Pas de Calais
Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles,
Monsieur le Président du Tribunal de grande instance de Lille, Président du conseil départemental de l'accès aux droits
Madame la Déléguée Régionale aux droits des femmes
Madame la Directrice Régionale du FASILD
Monsieur le Directeur Régional de l'OMI
Monsieur le Directeur de l'ADECAF du Nord
Monsieur le Directeur de la Fédération des CAF du Pas de Calais
Monsieur le Directeur de l'URCAM,
Monsieur le Président du Conseil Régional, Direction Générale des Services,
Monsieur le Président du Conseil Général du Nord
Monsieur le Président du Conseil Général du Pas de Calais

Dans un second temps, le comité de pilotage pourra s'adjoindre des représentants des municipalités et des bailleurs sociaux, et selon l'ordre du jour, des personnes qualifiées ou associations intervenant dans le champ de l'intégration et la lutte contre les discriminations.